

1 2 3 ...

# LA COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

2025

## 1 → LES RÈGLES À RESPECTER

Sont acceptés les produits encombrants, qui en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des déchets résiduels, provenant de la consommation

courante des ménages et devenus hors d'usage (tels que : meubles et mobiliers divers, literie, matelas, sommier)... dont le poids n'excède pas 25 kg.

Maximum autorisé : 1m<sup>3</sup>.

## 2 CALENDRIER DES COLLECTES 2025

→ Le ramassage a lieu uniquement les **1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudis de chaque mois.**

### ATTENTION !

Tout dépôt en dehors de ces créneaux est passible d'amende.

JAN. 2   16	FÉV. 6   20	MARS 6   20	AVRIL 3   17
MAI 1 <sup>ER</sup>   15	JUIN 5   19	JUIL. 3   17	AOÛT 7   21
SEP. 4   18	OCT. 2   16	NOV. 6   20	DÉC. 4   18

→ Les déchets verts font l'objet d'une collecte spéciale (voir au dos).

## 3 LES DÉCHETTERIES

→ **SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES**  
ZAE Marne et Gondoire  
3, rue du Grand Pommeraye  
77400 Saint-Thibault-des-Vignes

**CHANTELOUP-EN-BRIE**  
Z.A.C. du Chêne Saint Fiacre  
8, rue des Temps Modernes  
77600 Chanteloup-en-Brie

**CROISSY-BEAUBOURG**  
Z.A. Pariest - rue des Vieilles Vignes  
77183 Croissy-Beaubourg

**CHELLES**  
Z.A. de la Tuilerie - rue de la Briqueterie  
77500 Chelles

**NOISIEL**  
Parc d'activités de la Mare Blanche  
14 bis rue de la Mare Blanche  
77186 Noisiel

### À NOTER

→ Consultez les horaires d'ouverture et la liste des déchets autorisés

→ Se munir :  
d'une pièce d'identité  
et de la carte d'accès

Pour tout renseignement complémentaire sur la gestion de vos déchets :

SIETREM : 0 800 770 061

info@sietrem.fr

www.sietrem.fr -  #sietrem

